

## CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2017

Le 02 mai deux mille dix-sept à dix-sept heures, les membres du conseil municipal de Montmartin-sur-Mer, dûment convoqués par lettre individuelle en date du 21 avril deux mille dix-sept se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Norbert GUILBERT, maire de Montmartin sur Mer.

Présents : Norbert GUILBERT, Michel PERAULT, Isabelle BOURDIN (pouvoir à Michel PERAULT), Yves BURNOUF, Brigitte LECORDIER, Sophie PAYSANT, Annie NEE, Serge PENEL, Germain LE CALVEZ, Olivier BECK (pouvoir à Germain LE CALVEZ), Victor BRIAND, Florence CARIOT, Christine HENDERYCKSEN.

Absents : Aurélie FAUTRAT, Stéphane BRANDY

Mr le Maire indique au conseil que l'ordre du jour de la séance est le même que la séance de conseil du 06 avril dernier, car suite à une demande de la Préfecture de la Manche, toutes les décisions prises lors de la séance du 06 avril ne sont pas conformes compte tenu du délai de convocation, il est donc nécessaire de re-délibérer.

Mr le Maire indique également que seuls seront traités les sujets qui ont été délibérés le 06 avril, aucuns points ou questions diverses ne seront traités.

Demande de rajout à l'ordre du jour

Travaux 2017

A l'unanimité, le conseil valide cette demande

Monsieur Yves BURNOUF remplit les fonctions de secrétaire de séance.

### **Indemnité des élus**

Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017) a fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, de 1015 à 1022. Par ailleurs, le point d'indice de la fonction publique a augmenté de 0.6 % au 1<sup>er</sup> février 2017.

Le conseil municipal valide le changement d'indice brut de 1015 à 1022 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Délibération n°2017/02/05-08 Annule et remplace la délibération n°2017/06/04-07**

### **Présentation des comptes de gestion et du compte administratif 2016 par Mr PERAULT, 1<sup>er</sup> adjoint- budget**

#### **Camping**

#### **Section de fonctionnement 2016**

**Dépenses** : 109 512.92 €

**Recettes** : 98 041.61 €

**Résultat de l'exercice 2016** : - 11 471.31€

**Résultat clôture 2015** : + 10 188.83 €

**Résultat clôture exercice 2016** : - 1 282.48 €

#### **Section d'investissement 2016**

**Dépenses** : 23 462.51 €

**Recettes** : 17 766.98 €

**Résultat de l'exercice 2016** : - 5 695.53 €

**Résultat de clôture 2015** : + 12 698.74 €

**Résultat clôture exercice 2016** : + 7 003.21 €

Affectation du déficit de fonctionnement de 2016 : - 1 282.48 € au « 002 » dépense en 2017

Affectation de l'excédent d'investissement dégagé en 2016 : + 7 003.21 € au « 001 » recettes en 2017.

Accord du conseil à l'unanimité –

Délibération n°2017/02/05-17+18 annule et remplace la délibération n°2017/06/04-16

### **Présentation du budget primitif camping 2017 par Mr le Maire**

**Section de fonctionnement** : 128 307.32 €

**Section d'investissement** : 56 141.05 €

Accord du conseil à l'unanimité –

Délibération n°2017/02/02 annule et remplace la délibération n°2017/06/04-02

### **Présentation des comptes de gestion et du compte administratif 2016 par Mr PERAULT, 1<sup>er</sup> adjoint- budget**

#### **Assainissement**

#### **Section de fonctionnement 2016**

**Dépenses** 199 004.84 €

**Recettes** 183 416.12 €

**Résultat de l'exercice 2016** : - 15 588.72 €

**Résultat clôture 2015** : + 30 607.10 €

**Résultat clôture exercice 2016** : + 15 018.38 €

## **Section d'investissement 2016**

**Dépenses** 108 105.30 €

**Recettes** 67 541.31 €

Résultat de l'exercice 2016 : - 40 563.99 €

Résultat clôture 2015 : + 22 824.22 €

Résultat clôture exercice 2016 : - 17 739.77€

Affectation de l'excédent de fonctionnement dégagé en 2016 : + 15 018.38 € au « 1068 » recettes d'investissement en 2017

Affectation du déficit d'investissement de 2016 : - 17 739.77 € au « 001 » dépenses d'investissement en 2017

Accord du conseil à l'unanimité –

Délibération n°2017/02/05-15+169 annule et remplace la délibération n° 2017/06/04-15

## **Présentation du budget primitif assainissement 2017 par Mr le Maire**

**Section de fonctionnement : 317 278.92 €**

**Section d'investissement : 213 060.80 €**

Accord du conseil à l'unanimité –

Délibération n°2017/02/05-16 annule et remplace la délibération n°2017/06/04-03

## **Présentation des comptes de gestion et du compte administratif 2016 par Mr PERAULT, 1<sup>er</sup> adjoint- budget**

### **Commune**

#### **Section de fonctionnement 2016**

**Dépenses** : 1 121 642.09 €

**Recettes** : 1 752 547.81 €

Résultat de l'exercice 2016 : + 630 905.72 €

Excédent antérieur reporté de 2015 : + 69 975.60 €

Résultat clôture exercice 2016 : + 700 881.32 €

#### **Section d'investissement 2016**

**Dépenses** : 1 046 891.92 €

**Recettes** : 771 641.79 €

Résultat de l'exercice 2016: - 275 250.13 €

Déficit d'investissement reporté de 2015 : - 184 774.80 €

Résultat de clôture de l'exercice 2016 : - 460 024.93 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement dégagé en 2016 : + 700 881.32 € au « 1068 » recettes en 2017

Déficit d'investissement reporté pour 2017 : - 460 024.93 €

Accord du conseil à l'unanimité

Délibération n°2017/02/19+20 annule et remplace la délibération n°2017/06/04-17

## **Présentation du budget primitif commune 2017 par Mr le Maire**

Après consultation de la Direction des Finances Publiques, de la Sous-Préfecture et de la Préfecture, la création d'un budget annexe pour le projet « Bon Vieux Temps » n'est pas envisageable, ces dépenses et recettes doivent être inscrites sur le budget communal.

Un code service sera créé pour ces travaux afin de le dissocier de l'ensemble des investissements du budget principal et d'assujettir.

A l'unanimité, le conseil accepte

Délibération n°2017/02/05-06

### **Budget communal 2017**

**Section de fonctionnement : 1 760 298.00 €**

**Section d'investissement : 2 678 338.46 €**

Accord du conseil à l'unanimité

Délibération n°2017/02/05-04 annule et remplace la délibération n°2017/06/04-04

## **Création budget « Bon vieux temps » (projet commerces)**

Comme Mr le Maire l'a indiqué auparavant la création du budget annexe « Bon Vieux Temps » ne peut avoir lieu, il est donc nécessaire de retirer la délibération autorisant sa création et le vote du budget 2017.

Accord du conseil à l'unanimité

Délibération n°2017/02/05-05 annule et remplace la délibération n°2017/06/04-5 +15

## Fixation des taxes pour l'année 2017

Variation des taux communautaires « Coutances Mer et Bocage » avec les anciens taux communautaires.

Taxe	Comcom 2016	Commune 2016	Taux global 2016	ComCom 2017	Commune 2017 proposé	Taux global 2017	Variat° pdt communal	Attribut° de compensat°
TH	9.28 %	16.06 %	25.34 %	8.88 %	16.46 %	25.34 %	6 469 €	- 6 469 €
TFB	9.15 %	19.33 %	28.48 %	8.43 %	20.05 %	28.48 %	7 940 €	- 7 940 €
TFNB	22.35 %	41.26 %	63.61 %	17.66 %	45.95 %	63.61 %	3 899 €	- 3 899 €

En compensation de ces variations de produits, la commune versera à Coutances Mer et Bocage une attribution s'élevant à 18 502 €, à partir de cette année. Toute variation de nos taux communaux à partir de 2018, n'influencera en aucun cas ces chiffres puisqu'ils sont figés dans le temps.

	<u>Proposition 2017</u>
<u>Taxe d'habitation</u>	16.46 %
<u>Taxe foncière (bâti)</u>	20.05 %
<u>Taxe foncière (non bâti)</u>	45.95 %

Mr LE CALVEZ réitère les observations de Mr BECK évoquées lors de la séance de conseil municipal du 06 avril dernier au sujet de la modalité d'attribution de ces taxes.

Accord du conseil à l'unanimité

Délibération N°2017/02/05-07 annule et remplace la délibération n°217/06/04-06

### Ligne de trésorerie 2017

Monsieur le Maire présente au conseil 3 propositions financières de différents établissements bancaires pour la mise en place de la ligne de trésorerie 2017.

Il rappelle aux membres du conseil que cette ligne est utilisée 1 à 2 fois par an, suivant le versement des dotations.

A l'unanimité, la proposition du Crédit Agricole est retenue compte tenu de l'exonération des frais de non-utilisation.

Délibération n°2017/02/05-14 annule et remplace la délibération n°2017/06/04-14

### Avance sur subvention 2017 association « Chauffer dans la Noirceur »

Mr le Maire demande au conseil l'autorisation de verser une avance de 2 000 € sur la subvention 2017 à l'association « Chauffer dans la Noirceur ».

Accord du conseil à l'unanimité

Délibération n°2017/02/05-01 annule et remplace la délibération n°2017/06/04-01

### Nomination mandataire suppléant régie – Camping les Gravelets

Mr le Maire propose au conseil de nommer un mandataire suppléant pour la régie du camping les gravelets, afin d'avoir l'autorisation d'encaisser les fonds du camping.

A l'unanimité le conseil accepte

Délibération n°2017/02/05-08 annule et remplace la délibération n°2017/06/04-08

### Travaux 2017 – après validation de la commission des travaux

Mr le Maire présente au conseil les différents travaux prévus pour l'année 2017 et propose de valider les devis

#### Eclairage public

- Rue du de la Mer : devis CEGELEC = 26 784 € TTC
- Complément rue de la Mer : devis CEGELEC = 19 320 € TTC
- Croûte d'Ourville : devis CEGELEC = 11 214 € TTC
- Allée des Dunes : devis CEGELEC = 12 159.60 € TTC
- Rue du Pommier de Quino : devis CEGELEC = 9 860.40 € TTC

Accord du conseil à l'unanimité – délibération n°2017/02/05-10 annule et remplace la délibération n°2017/06/04-09

Mr le Maire indique au conseil que la commune a reçu la confirmation de l'accord de subvention « DETR » pour ces travaux.

### **Réfection des routes**

Rue du Pommier de Quino : devis LEHODEY = 24 622.80 € ttc/ devis Eurovia = 37 324.80 € TTC

Lotissement REDIER : devis LEHODEY = 22 916.40 € TTC/ devis EUROVIA = 30 371.40 € TTC

Trottoirs lotissement REDIER : devis LEHODEY = 8 901.00 € TTC/ devis EUROVIA = 13 980 € TTC

Parking des anciens : devis LEHODEY = 18 982.20 € TTC/ devis EUROVIA = 18 188.40 € TTC (manque rampe d'accès : devis oral 2 000 € TTC)

Accord du conseil à l'unanimité pour l'entreprise la moins disante soit « Lehodey TP » - délibération n°2017/02/05-11 annule et remplace la délibération n°2017/06/04-10

### **Bâtiments communaux rue du Docteur André Pigaux**

Maçonnerie : devis LECLUZE = 51 456.24 € TTC /devis DAVID et MATTIONI = 58 548.43 € TTC

Charpente/couverture/portes : devis HOCQUIGNY = 8 040 € TTC

Accord du conseil à l'unanimité pour l'entreprise la moins disante soit « LECLUZE » - délibération n°2017/02/05-12 annule et remplace la délibération n° 2017/06/04-11

Mr le maire indique au conseil que la commune a reçu l'accord de la subvention « DETR » pour ces travaux.

### **Fenêtres bâtiments communaux**

- Rue de la Mer (local ancien dentiste) : devis Ste BIPA = 4 756.97 € TTC
- Rue de la Mer (local loué au podologue) : devis Ste BIPA = 5 345.87 € TTC
- Rue de la Mer (logement au 1<sup>er</sup> étage) : devis Sté BIPA = 6 293.19 € TTC

Accord du conseil à l'unanimité – délibération n°2017/02/05-13 annule et remplace la délibération n°2017/06/04-12

Monsieur le Maire indique au conseil pour la 4<sup>ème</sup> fois, qu'une personne a été recrutée pour l'entretien de tous les bâtiments communaux.

Toutes les fenêtres du bâtiment communal rue de la Mer seront changées.

Monsieur LE CALVEZ demande à Monsieur le Maire si la commission « Hôtel du Bon Vieux Temps » a encore lieu d'exister compte tenu que ce projet a été intégré dans le budget communal et qu'une commission « Travaux » existe pour tous les travaux communaux.

Monsieur le Maire indique qu'une réflexion sera apportée à ce sujet et débattue lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

L'ordre de jour est épuisé à 17 h 25 mn